

BE-A0523_701508_802458_FRE

Inventaire des archives de la justice de paix
de Waremme, 1853-1873



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Accroissements / compléments.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
Archives de la Justice de Paix de Waremme.....	7
1 - 9 Minutes civiles. 1853-1873.....	7
10 - 25 Jugements de police. 1858-1873.....	7

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Justice de paix Waremme

Période:
1853 - 1873

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.1062

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 25.00
- Etendue inventoriée: 1.00 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Ce fonds est librement communicable.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Justice de Paix de Waremme.

HISTORIQUE

La Justice de paix a été créée en France en 1790, mais ne fut introduite dans nos régions qu'après la conquête française. Sa juridiction s'étend au territoire d'un canton. Cette institution n'a connu que peu de modifications jusqu'en 1970. Elle a pour but de concilier les parties ou juger des contestations de minime importance. Ses compétences ont été progressivement étendues ¹.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le Juge de paix est avant tout un conciliateur judiciaire qui règle les litiges civils ne dépassant pas une certaine somme. Il a également une compétence en matière de baux, de louage de services, de voisinage, etc. Il préside aussi les conseils de famille, reçoit les déclarations d'adoption ou d'émancipation, procède à l'apposition ou à la levée des scellés, assiste aux ventes d'immeubles en matière de faillite. Au pénal, le Juge de paix exerce les fonctions de juge au tribunal de police.

1 Son organisation et ses compétences ont été étudiées en profondeur par VELLE K., *Het vredegerecht en de politierechtbank (1795-1995). Organisatie, bevoegdheden en archiefvorming*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1995 (*Miscellanea archivistica studia*, 76).

Contenu et structure

CONTENU

Ce fonds est exclusivement composé de minutes civiles et de jugements. L'ancienne numérotation attribuée par Hansotte, Forgeur et Pieyns ² a été indiquée en remarques après description.

Langues et écriture des documents

Toutes les pièces sont en français.

ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Les documents décrits dans le présent inventaire concernent uniquement le XIXe siècle. La Justice de paix de Waremme a effectué un nouveau versement d'archives datant des XXe et XXIe siècles aux Archives de l'État à Liège en 2018 qui encore à inventorié ³.

2 FORGEUR R., HANSOTTE G. et PIEYNS, J., Inventaire des archives des cours et tribunaux de la Province de Liège, Archives de l'État, Bruxelles, 1998 (Archives de l'État à Liège. Instruments de recherche à tirage limité, 34).

3 Archives de l'État à Liège, Dossier central, Justice de Paix Waremme.

Description des séries et des éléments

ARCHIVES DE LA JUSTICE DE PAIX DE WAREMME

1	1 - 9 MINUTES CIVILES. 1853-1873. 1853-1855.	1 volume
2	1856-1858.	1 volume
3	1859-1861.	1 volume
4	1862-1863.	1 volume
5	1864-1865.	1 volume
6	1866-1867.	1 volume
7	1868-1869.	1 volume
8	1870-1871.	1 volume
9	1872-1873.	1 volume
10	10 - 25 JUGEMENTS DE POLICE. 1858-1873. 1858.	1 volume
11	1859.	1 volume
12	1860.	1 volume
13	1861.	1 volume

14	1862.	1 volume
15	1863.	1 volume
16	1864.	1 volume
17	1865.	1 volume
18	1866.	1 volume
19	1867.	1 volume
20	1868.	1 volume
21	1869.	1 volume
22	1870.	1 volume
23	1871.	1 volume
24	1872.	1 volume
25	1873.	1 volume